



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

SERVICE DU PERSONNEL (SPERS)

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

→ Qu'est-ce qu'un renouvellement de contrat ?

Il s'agit d'une révision du contrat de travail suite à un changement de situation. La mention « **énième RENOUELLEMENT** » devra être portée d'une façon très apparente sur la première page du contrat. Toutefois, en application de l'article 51 de la Loi n°94-025 du 17 novembre 1994, le contrat devient à durée indéterminée après le 2ème renouvellement.

→ Qui sont concernés par cette demande de renouvellement de contrat ?

Les agents du Ministère de l'Économie et des Finances en sont concernés

→ Quelles sont les conditions pour faire une demande de renouvellement de contrat ?

Le dépôt de dossier doit se faire six (06) mois avant la date d'expiration du dernier contrat.

🕒 Quelles est la durée de traitement du dossier

La durée de traitement d'un dossier de renouvellement de contrat dépend de la signature du Secrétaire Général.

📎 Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces nécessaires pour faire une demande de renouvellement de contrat sont les suivantes :

- Demande visée par le Chef hiérarchique
- 02 photos d'identité récentes
- Fiche de poste
- Fiche d'adéquation (formation-emploi)
- Copie certifiée du diplôme + équivalence
- Contrat + Bulletin Individuel de Notes en 02 exemplaires
- Bulletin de solde
- Attestation de prise de service
- Dernier avenant si supérieur à la catégorie III
- Projet de contrat en 03 exemplaires

Chef du Service du Personnel



Immeuble des Finances
Antaninarenina - 1^{er} étage - Porte 118



spers@dgfag.mg



034 80 473 20